

Banque centrale européenne: nomination du vice-président du conseil de surveillance

2025/0906(NLE) - 10/02/2026 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 434 voix pour, 169 contre et 44 abstentions, d'approuver la nomination de **Frank Elderson** en tant que vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne.

Le 22 février 2021, le Conseil a nommé Frank Elderson viceprésident du conseil de surveillance de la BCE pour une période de cinq ans à compter du 24 février 2021. Par lettre du 17 décembre 2025, la BCE a présenté au Parlement une proposition visant à prolonger le mandat de Frank Elderson en tant que vice-président du conseil de surveillance de la BCE, jusqu'à la fin de son mandat de membre du directoire de la BCE.

La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement a évalué les qualifications du candidat proposé et a procédé, le 28 janvier 2026, à une audition du candidat proposé, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions des membres de la commission.

Le règlement (UE) n° 1024/2013 dispose que les nominations au conseil de surveillance prévues par ce règlement «respectent le principe d'égalité entre hommes et femmes et tiennent compte de l'expérience et des qualifications». Le Parlement rappelle qu'il s'est engagé à garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes aux postes de haut niveau dans le domaine des services bancaires et financiers. Ainsi, tous les organes et institutions de l'Union et des États membres devraient mettre en œuvre des mesures concrètes afin de garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes.